



CGT ÉDUC 'ACTION 28

28@cgt.educ.fr ■ 06.22.26.11.31

SUD éducation 28

contact@sudeducation28.org / 06.17.24.14.80

éducation
Sud Solidaires
28 EURE ET LOIR

AMIANTE DU POISON DANS NOS ÉCOLES !

Chartres, le 1^{er} mars 2024

Alors que 85 % des bâtiments construits avant 1997 (date de l'interdiction de l'amiante en France) sont susceptibles de contenir de l'amiante, la CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 ont décidé de mener une campagne commune contre l'amiante dans les écoles.

La CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 souhaitent établir ainsi un véritable diagnostic de l'état des bâtiments scolaires dans le département et l'état de la surveillance des locaux amiantés qui inévitablement se dégradent avec le temps exposant les usagers à des risques accrus. La vigilance sur ce poison présent dans de trop nombreuses écoles est d'autant plus essentielle quand on méconnaît les dernières transformations législatives, dont la loi de 2019, dite de transformation de la fonction publique, affectant et dégradant l'efficacité et les prérogatives des instances de prévention – santé au travail comme le CHSCT devenu F3FCT.

Est-il encore besoin de rappeler que l'amiante est une substance cancérigène sans effet de seuil ? Ce qui signifie, qu'une simple exposition, quelque soit sa durée ou le volume de fibres présent dans l'air (une seule suffit), peut déclencher des cancers chez des individus **10, 15, 20 ou 30 ans plus tard...**

La CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 exigent la transparence, l'obligation d'information pour tous les usagers de locaux scolaires (personnels, parents d'élève, élèves) et l'accès sans obstacles aux documents utiles de diagnostics (DTA) ainsi que l'exige la loi.

La CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 invitent tous les usagers des écoles et établissements scolaires (enseignants – agents territoriaux – parents d'élèves) à demander l'accès au Document Technique Amiante (DTA) pour connaître l'état des lieux de la situation. Le DTA est un document obligatoire qui doit être mis à disposition des usagers des établissements scolaires. En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter la CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 et à nous informer sur l'état des bâtiments scolaires.

La CGT éduc'action et SUD éducation 28 appellent donc tous les personnels et parents d'élève des écoles, les collèges et les lycées, à participer à l'enquête sur l'état des bâtiments scolaires, les travaux engagés ou prévus pour le désamiantage et la surveillance des bâtiments publics contenant de l'amiante en transmettant les documents collectés à :

1erdegre28@cgteduc.fr téléphone **07 67 02 40 92**
contact@sudeducation28.org téléphone **06.17.24.14.80**

La CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 revendiquent enfin :

- Le retrait de l'amiante présent dans les écoles sous toutes ses formes**
- la Planification de travaux de désamiantage des bâtiments scolaires afin d'éliminer tout risque présent et à venir d'exposition à ces matériaux cancérigènes.**
- la mise en place de diagnostics réellement performants et qui prennent en compte les préconisations des organismes de santé publics dont l'ANSES.**
- un dépistage et une surveillance médicale par une véritable médecine du travail ainsi qu'une indemnisation de tous les personnels qui ont été/sont ou vont être exposés à l'amiante présent dans les bâtiments scolaires.**